

# 34<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL GAP RACING 5 & 6 Août 2017

## REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le Règlement Standard FFSA des Rallyes.

### **Association Sportive Automobile des Alpes**

5, rue des Gentianes  
05000 GAP

Tél : 04 92 65 27 23  
E-mail : [asadesalpes@orange.fr](mailto:asadesalpes@orange.fr)

### **Auto Sport Alpes Val Durance**

Chemin du boudonnet  
Le Chêne  
05130 TALLARD

Tél : **07 87 79 74 37**  
Tél : 06 72 56 04 71

**E-mail : [asavd@wanadoo.fr](mailto:asavd@wanadoo.fr)**

TOUT LE RALLYE SUR [www.asavd.fr](http://www.asavd.fr)

<b>PROGRAMME / HORAIRES</b>	P.2 - 3
<b>Article 1P. ORGANISATION</b>	P.4
1.1P. Officiels.	p.4 - 5
1.2P. Eligibilité.	p.5
1.3P. Vérifications.	p.5
<b>Article 2P. ASSURANCES</b>	P.5
<b>Article 3P. CONCURRENTS ET PILOTES</b>	P.5
3.1P. Demande d'engagement – Inscriptions.	p.5
3.2P. Equipages.	p.6
3.3P. Ordre de départ.	p.6
<b>Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS</b>	P.6
4.1P. Voitures autorisées.	p.6
4.2P. Pneumatiques.	p.6
4.3P. Assistance.	p.6
4.3.2.3P. Limitation de changement de pièces.	p.6
<b>Article 5P. PUBLICITE</b>	P.7
<b>Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES</b>	P.7
6.1P. Description.	p.7
6.2P. Reconnaissances.	p.7
6.3P. Carnet de contrôle.	p.8
6.4P. Circulation.	p.8
<b>Article 7P. DEROULEMENT DU RALLYE</b>	P.8
7.1P. Départ.	p.8
7.2P. Dispositions générales relatives aux contrôles.	p.8
7.3P. Contrôles : C.P – C.H – Exclusion.	p.8
7.4P. Contrôle de regroupement.	p.8
7.5P. Epreuves spéciales.	p.8
7.6P. Parc fermé.	p.8
<b>Article 8P. RECLAMATIONS - APPEL</b>	P.9
<b>Article 9P. CLASSEMENTS</b>	P.9
<b>Article 10P. PRIX – COUPES</b>	P.9
<b>ANNEXES</b>	P.9

**PROGRAMME - HORAIRES****LUNDI 5 JUIN 2017**

Parution du règlement.  
Ouverture des engagements.

**LUNDI 24 JUILLET 2017 minuit (cachet de la poste faisant foi)**

Clôture des engagements

## DIMANCHE 30 JUILLET 2017

Parution du carnet d'itinéraire (road-book).

### MISE À DISPOSITION DU CARNET D'ITINERAIRE (ROAD-BOOK)

Dimanche 30 juillet et vendredi 4 août 2017

De 8h00 à 18h00

Bar Restaurant le Looping

Maison de l'Air AERODROME

05130 TALLARD

**DATES ET HEURES DES RECONNAISSANCES:** le 30/07/2017 et le 04/08/2017 de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00

**HEURE DE MISE EN PLACE DU PARC DE DEPART:** le 05/08/2017 à partir de 7h30 au Stade Municipal de Tallard.

### SAMEDI 5 AOUT 2017

**De 7 h 15 à 11 h 15** Vérifications administratives aérodrome  
Gap-Tallard.

**De 7 h 30 à 11 h 30** Vérifications techniques des voitures aérodrome  
Gap-Tallard.

**10 h 30** 1<sup>ère</sup> réunion du collège des Commissaires Sportifs  
au PC course (collège de Tallard 15, avenue de Provence  
05130 Tallard).

**12 H 30** Publication de la liste des équipages admis à prendre le  
départ et de l'ordre et des heures de départ de la 1<sup>ère</sup>  
étape.

**13 h 00** Départ de la 1<sup>ère</sup> étape TALLARD Stade Municipal (horaire  
1<sup>ère</sup> voiture VHC) 1<sup>ère</sup> voiture moderne 15mn après dernière voiture VHC.

**Publication des classements partiels provisoires:** à l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape,  
samedi 5 août 2017 au plus tard 30mn après l'entrée au parc fermé du dernier  
concurrent.

### DIMANCHE 6 AOUT 2017

**7 h 30** Départ de la 2<sup>ème</sup> étape TALLARD Stade Municipal (1<sup>ère</sup>  
voiture VHC) dans l'ordre du classement à l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape, 1<sup>ère</sup> voiture  
moderne 15mn après la dernière VHC.

**13 h 18** Arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape TALLARD Stade Municipal.  
Vérifications finales Garage Michel (aéropôle de  
TALLARD).

Publication du classement final provisoire : 30 minutes après l'heure d'entrée en  
parc du dernier concurrent.

Publication du classement final définitif : 30 minutes après l'heure d'affichage du  
classement final provisoire.

**16 h 30** Remise des prix Stade municipal de Tallard.

**AFFICHAGE OFFICIEL:** PC Course (Collège de Tallard) 15, Avenue de Provence 05130  
Tallard.

# ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile des Alpes organise les 5 et 6 août 2017 le  
**34<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL GAP RACING** en qualité d'organisateur administratif.

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA, sous  
VISA numéro 35 et sous le permis d'organiser numéro 512 en date du 18/05/2017.**

## Comité d'organisation

Co-Présidents: LAMY Dominique Président de L'ASA des Alpes.

ROCHE Jean-Pierre Président de L'AUTO SPORT ALPES VAL DURANCE.

Membres: Association "AUTO SPORT ALPES VAL DURANCE".

Secrétariat du rallye: **Auto Sport Alpes Val Durance**  
**Chemin du Boudonnet**  
**Le Chêne**  
**05130 TALLARD**

### 1.1P. OFFICIELS :

Collège des Commissaires  
sportifs

Président	POCHON Jean-Paul	Licence : 1793 - 0730
Membres	TURQUAY Michèle	Licence : 6843 - 0730
Secrétaire	GHIGO Denyse	Licence : 1968 - 0729

Direction de course

Directeur de course	GHIGO Gérard	Licence : 1967 - 0729
---------------------	--------------	-----------------------

Adjoints à la direction de course	RICHARD Robert	Licence : 44762 - 0701
-----------------------------------	----------------	------------------------

	EYDOUX André	Licence : 7205 - 0727
--	--------------	-----------------------

Véhicule Tricolore	GALLI Robert	Licence : 9206 - 0712
--------------------	--------------	-----------------------

Véhicule Damier	PLEUVERAUX Gérard	Licence : 1840 - 0712
-----------------	-------------------	-----------------------

	LATIL Patrick	Licence : 3027 - 0730
--	---------------	-----------------------

Directeur de course délégué ES	OLIVARI Philippe	Licence : 7363 - 0701
--------------------------------	------------------	-----------------------

	BARDIN Yannick	Licence : 46622 - 0726
--	----------------	------------------------

Délégué Sécurité Ligue PACA	GALLI André	Licence:214985 - 0702
-----------------------------	-------------	-----------------------

Médecin-chef	DOMERGUE Christian	Licence :185261-0722
--------------	--------------------	----------------------

Commissaires Techniques

Responsable Technique	LAMBERT Lismon	A	Licence : 3582 - 0726
-----------------------	----------------	---	-----------------------

Membres	RAMU Michel	A	Licence : 2669 - 0730
---------	-------------	---	-----------------------

	CASOLARI Daniel	B	Licence:187421 - 0712
--	-----------------	---	-----------------------

	LAPIQUE	B	Licence : 5826 - 0729
--	---------	---	-----------------------

	CORBET Robert	C	Licence : 6850 - 0725
--	---------------	---	-----------------------

	MAIANO Marc	C	Licence : 37395 - 0706
--	-------------	---	------------------------

	TURPIN Dominique	C	Licence:119028 - 0721
--	------------------	---	-----------------------

	FORESTELLO Jean- Pierre	C	Licence : 11620 - 0721
--	-------------------------	---	------------------------

Relations avec les concurrents	RICHARD Marie-Christine		Licence : 49602 - 0701
--------------------------------	-------------------------	--	------------------------

	FORESTELLO Isabelle		Licence:138486 - 0721
--	---------------------	--	-----------------------

	CHAPIN Jeannie		Licence : 8999 - 0724
--	----------------	--	-----------------------

Sécurité organisation technique	POCHON Patrice		Licence : 11563 - 0730
---------------------------------	----------------	--	------------------------

Chargé des relations presse	MERARD Pierrick		Licence : 11994 - 0722
-----------------------------	-----------------	--	------------------------

Responsable des commissaires	DION Bernard		Licence : 1584 - 0722
------------------------------	--------------	--	-----------------------

## ORGANISATEUR TECHNIQUE :

Auto Sport Alpes Val Durance  
Chemin du Boudonnet  
Le Chêne  
05130 TALLARD  
Tél: 07 87 79 74 37 – 06 72 56 04 71  
é-mail: asavd@wanadoo.fr

### 1.2P. ÉLIGIBILITE :

Le 34<sup>ème</sup> Rallye Régional **GAP RACING** compte pour:

- La Coupe de France des Rallyes 2017 (**coefficient 2**).
- Le Challenge Rallye de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur.
- Pilotes et copilotes + pilotes et copilotes "Jeunes espoirs"

### 1.3P. VERIFICATIONS :

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu **le samedi 5 août 2017 de 7 h 15 à 11 h 15 à l'aérodrome de TALLARD.**

Les vérifications techniques auront lieu **le samedi 5 août 2017 de 07 h 30 à 11 h 30 à l'aérodrome de TALLARD.**

Les vérifications finales seront effectuées au **garage MICHEL Aéroport – 05130 TALLARD.**  
Taux horaire de la main d'œuvre: 60 euros T.T.C / heure.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT –INSCRIPTIONS :

#### 3.1.1P. Concurrents admis :

Conforme au règlement standard FFSA.

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 34<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL GAP RACING doit adresser au **secrétariat du rallye** la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, **jusqu'au lundi 24 juillet 2017 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

**Aucun engagement par téléphone ne sera accepté.**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 170 voitures pour les 2 Rallyes (Moderne + V.H.C).

#### 3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs: 350 euros.
- sans la publicité facultative des organisateurs: 700 euros.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que les photocopies (licences, permis de conduire des membres de l'équipage). Les engagements par fax ou par mail ne seront pas validés. Les engagements incomplets seront mis sur la liste d'attente.

**Le chèque devra être libellé à l'ordre de "L'AUTO SPORT ALPES VAL DURANCE" et envoyé avec l'engagement et les photocopies au secrétariat du rallye.**

**Le chèque sera déposé en banque, le Mardi 25 juillet 2017.**

**L'organisateur remboursera**, avec une déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée, la retenue sera:

- **30%** pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- **50%** pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

**3.2P. ÉQUIPAGE** : Conforme au règlement standard FFSA.

**3.3P. ORDRE DE DEPART** : Le départ du 1<sup>er</sup> concurrent aura lieu 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC et ce lors des 2 étapes..

## ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES AUTORISEES :

Conforme au règlement standard FFSA.  
Groupes : A/FA, N/FN, R, GT et F2000.

### 4.2P. PNEUMATIQUES (REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES) :

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE :

L'assistance sera autorisée sur la départementale 46 depuis la sortie nord de Tallard et l'espace aéropôle de Tallard les 5 et 6 août 2017.

#### 4.3.2.1P. Parc d'assistance

Seul le parc d'assistance est précisé dans le carnet d'itinéraire du rallye avec un contrôle horaire d'entrée et de sortie. Ce parc est le même pour tout le rallye. En dehors de ce parc, l'assistance est strictement interdite.

#### 4.3.2.3P.

Conforme au règlement standard FFSA.

**Les concurrents devront prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets et laisser leur emplacement propre.**

### 4.6.1P. Identification des Voitures :

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

À l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.) d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant **(à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation)** d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position **L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.** Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

## ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION :

Le 34<sup>ème</sup> Rallye Régional GAP RACING représente un parcours de **211,46 Km**. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de **40 km**. Les épreuves spéciales sont:

Samedi 5 août 2017	ES 1	4,79 Km	Plan de Vitrolles / Barcillonnette
	ES 2	5,19 Km	Lardier / Fouillouse
	ES 3	4,79 Km	Plan de Vitrolles / Barcillonnette
Dimanche 6 août 2017	ES 4	5,01 Km	Vitrolles / Lardier
	ES 5	7,59 Km	N.D. du Laus / Jarjayes
	ES 6	5,01 Km	Vitrolles / Lardier
	ES 7	7,59 Km	N.D. du Laus / Jarjayes

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

### 6.2P. RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.1P.** Dans tous les rallyes asphalte et afin de limiter les nuisances, les concurrents et équipages ont l'obligation de respecter le Code de La route au cours des reconnaissances, notamment en ce qui concerne la vitesse et le bruit.

- Le nombre de passages par ES en reconnaissance est limité à **3 au maximum**, des contrôles sévères seront effectués.
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et / ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales **est interdit**.

- Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ. Les reconnaissances se feront sur route ouverte **en respectant scrupuleusement le Code de la route. Des contrôles seront effectués.**

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le dimanche 30 juillet et le vendredi 4 août 2017 de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.

### **6.3P. CARNET DE CONTROLE :**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **6.4P. CIRCULATION :**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE**

### **7.1P. DEPART :**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES :**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route: Chasuble orange avec marque commissaire.
- Commissaire de route radio: Chasuble jaune avec marque bleue radio.
- Chef de poste:: Chasuble orange barrée avec marque chef de poste.

### **7.3P. CONTROLE DE PASSAGE (C.P) – CONTROLE HORAIRE (C.H) – MISE HORS COURSE :**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **7.3.13P :**

Aux contrôles horaires de fin d'étape (**CH3A+CH7A**) les équipages seront **autorisés** à pointer en avance sans encourir de pénalité.

### **7.4. CONTRÔLE DE REGROUPEMENT :**

Conforme au règlement standard FFSA..

### **7.5. EPREUVES SPECIALES (ES) :**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **7.5.17.3P. DEPANNAGE :**

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées en dehors du cadre normal du bon déroulement de l'épreuve. Ceux-ci restant à la charge du concurrent. (Les coordonnées de certains dépanneurs et garagistes vous seront communiquées).



## 7.6. PARC FERME:

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Les prix et coupes ne sont ni cumulables ni reportables :

	GENERAL	GROUPE + de 4 partants	CLASSES	1 à 4 partants	5 à 8 partants	9 à 14 partants	15 et + partants	FEMININ + de 2 partantes
1 <sup>er</sup>	650 €	350 €	1er	180 €	350 €	350 €	350 €	100 €
2ème	500 €	250 €	2ème		130 €	150 €	200 €	
3ème	400 €	150 €	3ème		50 €	100 €	120 €	
			4ème			50 €	80 €	
			5ème				50 €	

Pour l'attribution des prix et des coupes les classes suivantes sont confondues :

A7/FA7 - A7K/FA7K - A6/FA6 - A6K/FA6K - A5/FA5 - A5K/FA5K - N3/GT9 - N4/GT10 - N2/N2S  
(Si moins de 2 partants en N2S)

Note: En cas d'ex aequo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager Les concurrents. Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents Concernés.

**La remise des prix se déroulera :**  
**Stade municipal de Tallard le dimanche 6 août 2017 à 16h30**

**Dans la mesure où le commencement de la remise des prix aura lieu à l'heure prévue, les équipages absents perdront le bénéfice de leurs prix. Tenue correcte exigée.**

## ANNEXES

**1 à 4 :** Conforme au règlement standard **FFSA**.

# **TRES IMPORTANT**

## **AMIS CONCURRENTS,**

L'AUTO SPORT ALPES VAL DURANCE SERA HEUREUSE DE VOUS ACCUEILLIR  
LES 5 ET 6 AOUT 2017 SUR LES ROUTES DES HAUTES ALPES, TOUT SERA MIS EN ŒUVRE  
POUR QUE VOUS PASSIEZ UN AGREABLE SEJOUR SPORTIF.

UN GRAND MERCI A TOUTES LES COMMUNES QUI ACCUEILLENTE LE  
34<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL GAP RACING.

SOYEZ D'UNE EXTREME PRUDENCE PENDANT LES RECONNAISSANCES. TOUS REPERES OU  
MARQUES A LA PEINTURE SONT INTERDITS.

## **NOUS COMPTONS SUR VOTRE COMPREHENSION POUR RESPECTEZ LA NATURE ET LES RIVERAINS**

Conformément au règlement standard des Rallyes (article 6.2 reconnaissances), des contrôles  
seront effectués et les sanctions prévues seront appliquées si nécessaire.

## **PENDANT LA DUREE DU RALLYE, RESPECTEZ LE CODE DE LA ROUTE SUR LES SECTEUR DE LIAISONS, LES TEMPS IMPARTIS SONT TRES LARGES.**

## **L'AVENIR DES RALLYES DEPEND AUSSI DE VOUS**

L'AUTO SPORT ALPES VAL DURANCE A ORGANISE CETTE EPREUVE POUR VOTRE PLAISIR ET  
VOUS SOUHAITENT BONNE ROUTE A TOUS.

LE COMITE D'ORGANISATION